



CHAMPIONNAT PAR EQUIPES JEUNES

Saison 2017/ 2018

NOUVELLE FORMULE

ARTICLE 1

Toutes les équipes inscrites dans le championnat jeunes devront participer aux journées préliminaires avant de gagner le droit de participer à la finale départementale (play-off).

Pour participer à la finale tout joueur devra avoir participé à au moins une journée.

ARTICLE 2

Minimum 3 joueurs par équipe avec possibilité de mixité pour les clubs qui n'ont qu'un joueur ou une joueuse par catégorie.

Toutefois des équipes de 2 joueurs seront admises (après examen du responsable) si vous ne pouvez pas faire autrement, par exemple si vous avez 5 jeunes vous pouvez en mettre 2 en équipe 1 et 3 en équipe 2.

Le simple et le double surclassement sont tolérés :

un joueur de moins de 13 ans peut jouer en moins de 18 ans

Le triple surclassement est interdit :

un joueur de moins de 11 ans peut jouer en moins de 18 ans

ARTICLE 3

Possibilité de faire monter une fois un joueur en équipe supérieure dans une même catégorie, au bout de deux fois ce joueur sera brûlé dans l'équipe concernée et ne pourra plus rejouer dans l'équipe où il était inscrit au début.

ARTICLE 4

Les rencontres se jouent au meilleur des cinq manches, en simple comme en double.

Lors des journées préliminaires les matchs vont à leur terme (toutes les rencontres se jouent).

ARTICLE 5

Tout forfait non excusé dans les délais auprès du responsable entraînera une amende de 15 € pour l'équipe fautive.

ARTICLE 6

Possibilité d'engager des équipes toute l'année à condition que celles-ci ne rentrent pas (par rapport au classement des joueurs qui les composent) dans le tableau D1 de leur catégorie, sauf dérogation du responsable.

ARTICLE 7

Dans chaque catégorie, création de divisions en fonction du nombre d'équipes inscrites. Classement intégral à l'issue de la 3^{ème} journée, puis journée de play-off lors de la journée finale.

ARTICLE 8

Pour définir les équipes qui joueront la première journée en D1, il sera tenu compte du classement des deux meilleurs joueurs de l'équipe concernée et après addition des points de ces deux joueurs. Les équipes qui auront le nombre le plus important seront qualifiées pour la D1.

Idem pour la D2 avec qualification en priorité pour les équipes 1 de club par rapport aux équipes 3 ou 4 d'autres clubs.

A la fin des 3 journées préliminaires, le responsable du championnat qualifiera les équipes pour la journée finale « play-off ».

ARTICLE 9

Attribution des points en fonction du résultat des rencontres :

- ❖ Victoire = 3 points
- ❖ Défaite = 1 point
- ❖ Forfait = 0 point

ARTICLE 10

Les résultats seront consultables sur le site de la FFTT comme pour le championnat seniors (à partir du lundi soir).

ARTICLE 11

Tout litige concernant le déroulement des rencontres du championnat jeunes sera réglé conformément aux règlements FFTT en vigueur en 2017/2018.

Toute équipe engagée dans la présente compétition est sensée connaître et approuver le règlement ci-dessus.

